

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Mardi 2 juillet 2019
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
9 M^{me} L'HUISSIER : [09:32:15] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
13 TÉMOIN : UGA-D26-P-0056 (*sous serment*)
14 (*Le témoin s'exprimera en acholi*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:37] Bonjour à tous.
16 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:42] Bonjour, Monsieur le Président.
18 Situation en Ouganda affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*. Référence de l'affaire,
19 ICC-02/04-01/15.
20 Nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:56] Très bien.
22 Les présentations, s'il vous plaît. Tout d'abord l'Accusation.
23 Monsieur Sachithanandan.
24 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [09:33:03] Bonjour Benjamin Gumpert,
25 Hai Do Duc, Colin Black, Kamran Choudhry, Beti Hohler, Milena Bruns, Yulia
26 Nuzban, Grace Goh, Natasha Barigye et Suhong Yang et je suis donc Pubudu
27 Sachithanandan.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:24] Maintenant les

1 représentants légaux des victimes Madame Massidda.

2 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:33:29] Bonjour, nous sommes représentés
3 donc, par... les victimes sont représentées par M^{me} Massidda et d'autres personnes.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:46] Très bien. Passons
5 maintenant à l'autre équipe... à la Défense Maître Obhof.

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:33:53] M^e Obhof présente son équipe.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:59] Et maintenant, nous
8 allons passer...

9 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:34:01] M^e Obhof présente son équipe.

10 M. OBHOF (interprétation) : [09:34:09] Beth Lyons, *Chief* Taku, M. Ongwen et j'ai
11 oublié, hier, de souhaiter à tout le monde le bonjour à tous les Canadiens car c'était
12 leur fête nationale.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:22] Très bien.

14 Nous allons poursuivre, maintenant, l'interrogatoire de la Défense et nous avons le
15 témoin en vidéoconférence.

16 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

17 PAR M. OBHOF (interprétation) : [09:34:38]

18 Q. [09:34:39] Bonjour, Monsieur le témoin, j'espère que vous avez bien dormi.

19 M. OBHOF (interprétation) : [09:34:48] Monsieur le Président, j'ai décidé de ne pas
20 aborder un chapitre, donc, je serai plus court que prévu.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:58] Très bien.

22 M. OBHOF (interprétation) : [09:34:59]

23 Q. [09:35:00] Pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le témoin, comment vous vous
24 êtes échappé de l'ARS ?

25 R. [09:35:17] Je serai bref pour vous expliquer comment je me suis échappé de l'ARS.

26 Quand je me suis rendu compte, par le biais de la radio, de la façon dont les
27 personnes qui rentraient chez « eux » étaient traitées, et après avoir vu dans les
28 journaux et dans des... différentes brochures, la façon dont les personnes qui

1 revenaient étaient traitées à leur arrivée, eh bien, j'ai décidé de rentrer chez moi, j'ai
2 décidé... j'ai eu plus de courage et j'avais entendu que l'ARS voulait se rendre au
3 Congo, et j'ai pensé à la distance qui nous séparait du Congo — entre le Soudan et le
4 Congo — et puis je me suis dit : « Après tout, je connais bien l'ARS, j'ai
5 acquis beaucoup d'expérience ici, je vais en profiter pour rentrer chez moi. » Et en
6 fait, l'ARS avait d'autres idées derrière la tête, d'autres motifs que ceux que... qu'on
7 nous avait dits récemment, par le passé. Alors, quand j'ai ajouté ces deux
8 informations, j'ai décidé de rentrer chez moi ; ça m'a encouragé.

9 Q. [09:36:55] Vous dites que vous êtes rentré chez vous en 2006. Est-ce que vous vous
10 souvenez de la saison, peut-être même du mois?

11 R. [09:37:13] C'était la saison sèche, je m'en souviens — février. Les broussailles
12 avaient été éliminées parce qu'il y avait eu des feux de forêt — enfin, des feux de
13 broussailles.

14 Q. [09:37:33] Donc, vous avez dit que vous avez entendu cela à la radio et que vous
15 avez aussi lu des articles dans des journaux... dans des journaux comme World
16 Vision, mais avant d'avoir ces informations, avant de savoir donc, par le biais de ces
17 informations, ce qui se passait vraiment qu'aviez-vous entendu à propos des
18 personnes qui revenaient de... rentraient chez « eux » après avoir été enlevées par
19 l'ARS et qui étaient arrêtées par l'UPDF ? Qu'est-ce qu'on vous avait raconté ?

20 R. [09:38:29] Eh bien, voilà ce que j'avais entendu précédemment à Palabek... À
21 Palabek, j'ai entendu quelqu'un parler — ils étaient en train de pêcher quand on les
22 avait... quand on les a rencontrés —, et je lui ai demandé : « Qu'est-ce qui arriverait à
23 quelqu'un qui rentrerait de brousse ? »

24 Je ne sais pas de quoi ils avaient peur ; ils m'ont dit : « Vous savez, vous pouvez
25 entrer mon enfant. On ne peut pas garantir que vous aurez la vie sauve. Vous
26 pouvez être empoisonné. » Alors, j'ai dit : « Ben, comment ça ? » Alors il m'a
27 répondu : « Le gouvernement dispose d'un grand réseau. » Et j'ai dit : « Oh ! Je
28 verrai plus tard » En plus, Kony lui-même avait l'habitude de dire : « Si vous rentrez

1 chez vous, vous perdrez la vie. »

2 Pourquoi ? Un grand nombre de choses sont arrivées en pays acholi, le
3 gouvernement a ses propres plans concernant la race des Acholi. Moi je ne
4 connaissais pas toute cette histoire, mais Kony parlait et il... il avait la sagesse des
5 anciens. Donc, ça c'était ce que j'avais entendu en brousse.

6 Q. [09:40:01] Donc, lorsque Kony vous racontait toutes ces histoires, ou ces choses en
7 tout cas, est-ce que vous le croyiez ?

8 R. [09:40:14] Oui, plus ou moins. Je me souviens : quand j'étais petit et que j'étais au
9 village, les troupes du gouvernement sont arrivées, ont arrêté des personnes de la
10 communauté, et certains ne sont jamais rentrés. Il y avait eu beaucoup de tirs
11 d'armes à feu, à ce moment-là, dans la communauté ; j'avais peur des bruits d'armes
12 à feu.

13 Alors, quand on ajoute à ces souvenirs ce que m'a raconté Kony, on comprend que je
14 ne savais pas très bien où j'en étais.

15 Q. [09:41:09] Donc, lorsque vous êtes rentré chez vous, donc, lorsque vous vous êtes
16 échappé, que vous êtes retourné dans votre foyer, comment avez-vous été traité par
17 les forces du gouvernement ?

18 R. [09:41:23] D'abord, l'évasion n'a pas été simple. Mon commandant m'a donné des
19 informations et m'a dit : « Si tu essayes de t'échapper et de rentrer chez toi, ne... fais
20 attention ne pars pas d'un coup. Attends plutôt qu'il y ait une bataille et puis pèse
21 un peu la situation. Si la situation n'est pas trop mauvaise rends-toi aux forces des
22 gouvernements. Donc, lorsque l'ARS te trouve, ensuite, si jamais ils te retrouvent, tu
23 peux leur dire : "mais je ne voulais pas m'échapper, je me suis juste fait capturer" »
24 et d'ailleurs Acellam Caesar et un autre Labongo, qui était agent de renseignement,
25 étaient avec moi. Donc, on se déplaçait et on était ensemble en train de... on a grimpé
26 une colline pour voir, un petit peu, dans quelle direction je pourrais m'échapper, et
27 puis j'ai vu des soldats qui traversaient un cours d'eau, j'ai vu un des soldats... j'ai
28 envoyé un des soldats dire que le convoi... dire au convoi qu'il y avait des soldats

1 qui arrivaient. Donc, le convoi est parti, moi, je suis resté derrière et les soldats sont
2 arrivés vers nous. Quand ils ont vu... nous ont vus, ils ont commencé à nous tirer
3 dessus. On a essayé de rattraper le convoi en courant, mais moi je me suis arrêté
4 avec... j'ai un peu traîné pour être repris par les soldats. Donc, ils ont chassé tout le
5 reste des soldats, je suis resté, j'ai caché mon fusil parce que les autres m'avaient dit
6 de cacher mon fusil.

7 Donc, un des soldats, lui, n'avait pas... l'autre soldat qui s'était enfui avec moi n'avait
8 pas caché son fusil, mais quand moi, je me suis rendu, on a dit à l'autre soldat de
9 s'asseoir et de jeter son fusil, mais il l'a pas fait et, donc, on lui a tiré dessus. Mais,
10 moi, je me suis assis, alors ils ont appuyé le fût de leur canon sur mon... ma poitrine
11 et m'ont dit de rendre mon fusil. J'avais un petit porte-monnaie avec un peu
12 d'argent, je leur ai dit que je ne pouvais pas les empêcher de faire ce qu'ils me
13 demandaient. Je leur ai demandé de m'emmener voir leur commandant et ils m'ont
14 emmené le voir, et d'ailleurs, c'était un ancien de l'ARS, je le connaissais. Et quand il
15 m'a vu, il a dit qu'il ne fallait pas me faire de mal et j'ai été fort soulagé. Et j'ai dit,
16 ensuite : « Oui, j'ai caché mon arme quelque part, on peut aller la chercher. » On y est
17 allé, on l'a cherchée, on l'a trouvée et, ensuite, ils m'ont associé à leur groupe.

18 On a... je suis resté avec eux dans la brousse pendant à peu près deux jours, ils m'ont
19 posé des questions sur l'endroit où l'ARS souhaitait se rendre, donc je leur ai dit
20 puisque je savais où c'était. Et ensuite, ils m'ont amené à un centre de formation où il
21 y avait leur caserne et, ensuite, ils m'ont emmené à leur QG qui se trouvait dans le
22 district de Pader.

23 Donc, ça, c'était l'accueil que j'ai reçu lorsque je suis rentré chez moi.

24 Q. [09:45:12] Oui, mais, moi, je voudrais savoir ce qui s'est passé lorsque vous êtes
25 rentré chez vous, lorsque l'UPDF vous a vraiment ramené chez vous. Donc,
26 comment avez-vous été traité par l'UPDF et par le gouvernement au cours des
27 quelques années qui ont suivi ?

28 R. [09:45:52] Le gouvernement a vraiment essayé d'obtenir le plus d'informations de

1 ma part, parce que j'avais tendance à souvent cacher certaines choses à propos de
2 l'ARS et le gouvernement, donc, a essayé de me suivre parce qu'il y avait des agents
3 qui... d'autres agents dans mon groupe qui s'étaient échappés et qui savaient ce que
4 j'avais l'habitude de faire. Donc, le gouvernement ne voulait pas me laisser
5 tranquille, il voulait vraiment obtenir un maximum d'informations de ma part. Cela
6 dit, ils ne m'ont pas maltraité.

7 M. OBHOF (interprétation) : [09:46:44] Monsieur les juges, nous n'avons plus de
8 questions à poser en interrogatoire direct à ce témoin.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:46:56] Très bien.

10 Monsieur Sachithanandan, c'est à vous.

11 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [09:47:04] J'ai oublié de vous dire,
12 Monsieur le Président, que c'est le dernier jour de M^{me} Natasha Barigye avec notre
13 équipe du Bureau du Procureur, et nous sommes très reconnaissants de ses
14 excellents services.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:29] Merci et c'est très
16 gentil d'avoir mentionné la chose. Nous vous souhaitons beaucoup de réussite.

17 QUESTIONS DU PROCUREUR

18 PAR M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [09:47:38]

19 Q. [09:47:40] Je suis Pubudu Sachithanandan et je suis avocat de l'Accusation, je vais
20 poser des questions. Je suis désolé, on devait se rencontrer précédemment lors de la
21 familiarisation, mais je n'étais pas au siège. Donc, je voudrais reprendre exactement
22 là où M. Obhof... là où se trouvait M. Obhof en matière de questions. On parlait de
23 votre évasion. Donc, parlons de votre évasion.

24 Vous avez dit que vous avez été encouragé par certains programmes radio
25 auxquels... que vous écoutiez. Pouvez-vous nous dire exactement en... dans quelle
26 mesure ces programmes radio vous ont aidé à vous échapper ?

27 R. [09:48:29] Je vous remercie.

28 J'avais l'habitude d'écouter le début des programmes radio. C'était Lacambel

1 Ulule (*phon.*) qui était l'animateur et il avait fait venir Kenneth Banya sur Radio
2 Mega. C'était un ancien commandant de l'ARS et il a dit qu'il fallait que nous
3 rentrions, il a dit qu'il était un sage, un ancien, un ancien commandant aussi, qu'il
4 connaissait bien ce dont il parlait et que l'accueil qui lui avait été réservé n'avait rien
5 à voir avec ce dont avait parlé Kony en brousse. Il a dit à la radio que bien qu'il ait
6 été commandant de l'ARS, il a été libéré et on l'a laissé parfaitement libre.

7 Il n'était pas le seul, il y avait aussi des femmes qui étaient rentrées. Elles aussi sont
8 allées parler à Mega FM. Et puis aussi des soldats de base.

9 Ils disaient tous la même chose. Ils disaient : « Si vous voulez retourner à l'école,
10 vous pouvez. Si vous êtes blessé, si vous avez besoin d'être soigné, on vous
11 soignera. »

12 J'ai entendu tous ces mots et je les ai comparés à ce que m'avaient dit les gens à qui
13 j'avais posé des questions. J'ai comparé avec ce que nous avait dit Kony aussi et ça
14 m'a convaincu, finalement, de rentrer chez moi. Parce que je n'ai pas entendu le
15 programme radio une seule fois, je l'ai entendu à de nombreuses reprises.

16 Q. [09:50:33] Alors, vous avez entendu M. Banya juste après son évasion à la... vous
17 l'avez entendu à la radio peu de temps après ?

18 R. [09:50:42] Ça faisait un moment qu'il était rentré, je ne sais pas exactement
19 combien de temps il avait passé chez lui. Vous savez, pour nous, le temps, ce n'est
20 pas très important.

21 Q. [09:51:07] Mais comment avez-vous réussi à entendre ou à écouter la radio FM
22 alors que vous étiez en brousse ?

23 R. [09:51:31] J'ai eu de la chance, et je suis très reconnaissant envers certains
24 commandants de l'ARS pour cela. Parce que, à certains moments... enfin, à un
25 moment, j'ai rencontré Dominic dans l'hôpital de campagne, c'était un soir, et à la
26 radio, il y avait une émission de chants traditionnels, *lokeme*, on écoutait cela. Et
27 après il y avait *Dwog Cen Paco* (*phon.*), et on a eu le droit d'écouter la radio. D'ailleurs,
28 ça lui amenait... ça créait pas mal de problèmes pour lui parce que, normalement, on

1 n'avait pas le droit d'écouter la radio.

2 Ensuite, moi, on m'a laissé libre de mes mouvements parce qu'ils pensaient vraiment
3 que j'allais rester dans l'ARS. Donc, je n'étais pas vraiment surveillé de très près, ce
4 qui a fait que j'ai pu écouter la radio.

5 Q. [09:52:40] Avez-vous vu d'autres personnes de l'ARS écouter la radio ?

6 R. [09:52:44] Oui certains écoutaient la radio, certains des officiers, certains sergents
7 aussi qui étaient là depuis fort longtemps. Parfois, quand ils se trouvaient avec de
8 bons commandants, qui avaient le cœur généreux, eh bien, ils pouvaient écouter la
9 radio.

10 Q. [09:53:23] Alors, on parle de commandants qui sont généreux et gentils, et vous
11 avez parlé d'un commandant qui, justement — de ce type, j'imagine —, vous avait
12 donné des conseils pour votre évasion. Alors, pouvez-vous nous dire exactement les
13 conseils qu'il vous a donnés ?

14 R. [09:53:46] J'étais très proche d'un commandant qui s'appelait Michael ; il était
15 commandant. Il est mort à l'heure actuelle. Il m'a dit que lui aussi avait été enlevé,
16 qu'il était resté très longtemps dans la brousse, qu'il avait grandi en brousse, en fait.
17 Et il nous disait souvent qu'on ne devait pas toujours essayer de faire plaisir à Kony,
18 parce qu'il disait qu'on était des êtres humains et qu'on n'allait pas rester dans la
19 brousse à tout jamais, à moins d'être mort. Il disait qu'il fallait que l'on continue à
20 penser à la maison, que l'on continue à penser à ceux qui avaient été enlevés parce
21 que c'était ça qui faisait de nous des êtres humains. Et il a dit : « Quand vous écoutez
22 les gens qui sont à la radio, qui vous disent que bien qu'ayant été dans l'ARS, ils sont
23 rentrés chez eux et ils vivent bien, et qu'il y a des commandants aussi à qui ça
24 arrive », eh bien, il nous a dit qu'il fallait y penser, il fallait vraiment continuer à
25 penser qu'on allait rentrer chez nous et qu'on allait vivre bien en s'aimant les uns les
26 autres. Il m'a dit beaucoup de choses.

27 Donc, je l'ai bien... pas mal écouté, j'étais jeune et j'ai écouté cette personne. Et j'ai
28 continué à penser aux personnes enlevées et à tout le monde.

1 Q. [09:55:25] Bon, alors, vous avez parlé de Kenneth Banya, mais y a-il d'autres
2 commandants, dont vous avez entendu parler, qui s'étaient échappés et qui vivaient
3 très bien après leur évasion ?

4 R. [09:55:38] Il y en avait deux que j'ai entendus à la radio : le commandant Ocii
5 Oyet (*phon.*), Onek Omon. Et il s'est échappé du Soudan, il a été pourchassé par
6 l'ARS, on lui a tiré dessus, mais il a réussi à s'échapper. J'ai entendu dire par la suite
7 qu'il était allé à Pabbo ; je l'ai entendu à la radio FM. Et j'ai entendu comment il avait
8 été accueilli par les gens de Pabbo lorsqu'il est arrivé. C'était en direct à la radio, j'ai
9 entendu son accueil.

10 Et un autre commandant s'appelait Onen Kamdulu. Il était très amical, il aimait les
11 gens et il était très libre avec tout le monde, il parlait librement. Donc, j'ai entendu
12 dire... enfin, j'ai lu que, quand il était à Teso, il avait été accueilli à bras ouverts.

13 Donc, je me suis rendu compte que les gens nous aime, en fait.

14 Je peux « en » parler d'autres, mais en tout cas, je peux vous parler de ces deux-là
15 parce que, ces deux-là, j'en ai entendu parler à la radio et j'ai lu leurs propos dans
16 des journaux aussi. Et quand je suis rentré chez moi, je me suis rendu compte qu'il y
17 avait beaucoup de personnes de ce type qui existaient.

18 Q. [09:57:14] Et le premier dont vous avez parlé, le commandant Onek Omon, s'est-il
19 échappé avant ou après la mort de Tabuley ?

20 R. [09:57:24] Si je ne m'abuse, Onek Omon s'est échappé en premier. Il s'est échappé
21 du Soudan avant l'opération Poigne de fer.

22 Q. [09:57:40] Vous nous dites... vous nous avez dit avoir entendu parler d'évasion
23 dans les journaux. Alors, comment vous êtes-vous procuré des journaux ? Comment
24 avez-vous réussi à lire cela dans des journaux ?

25 R. [09:57:59] On se déplaçait au sein de communautés où des gens habitaient, à Teso
26 et à Lango, entre autres. Et la plupart des gens vivaient encore chez eux. Et donc, on
27 pouvait trouver des journaux chez eux. Et, moi, j'étais curieux, je voulais savoir ce
28 qui se passait dans le monde, alors, je récupérerais les journaux que je trouvais,

1 surtout pour chercher les nouvelles des personnes qui étaient rentrées chez « eux »
2 après avoir été dans l'ARS. C'est comme ça que j'ai eu des nouvelles dans les
3 journaux.

4 Q. [09:58:52] Avez-vous entendu... d'une personne appelée Lumicaya (*phon.*) ?

5 R. [09:58:57] Je n'ai pas seulement entendu parler de cette personne, je le connais très
6 bien.

7 Q. [09:59:03] Tant mieux. Il était commandant de bataillon au sein de la brigade
8 Sinia, n'est-ce pas ?

9 R. [09:59:13] Je le connaissais très bien, mais depuis Stockree. Vous savez que, dans
10 l'ARS, on ne reste pas à un seul endroit. Il a peut-être été dans un autre bataillon,
11 parce qu'on était sans cesse muté d'un bataillon à l'autre.

12 Q. [09:59:38] Et si je vous disais qu'il s'est échappé en emmenant avec lui une grande
13 partie du bataillon, est-ce que ça vous dit quelque chose ?

14 R. [09:59:49] Je ne peux pas le confirmer, parce que, quand il s'est échappé, moi, je
15 n'étais pas là, mais, en effet, je sais qu'il s'est échappé.

16 Q. [10:00:09] Merci, Monsieur le témoin.

17 Vous avez répondu utilement aux questions sur l'évasion. Je vais aborder un autre
18 sujet maintenant.

19 Je voudrais reculer un peu dans le temps, à l'époque où vous étiez au sein du
20 bataillon Oka, c'est après votre instruction au Soudan. Lorsque vous étiez dans le
21 bataillon Oka, sous les ordres de Dominic Ongwen, est-ce que vous vous souvenez
22 de cette période-là ?

23 R. [10:00:43] Je n'ai pas un souvenir clair et net de cela, ce n'est pas loin de Jebellin.

24 Q. [10:01:02] Bien. Je vais donner lecture au paragraphe 30 ou un passage du
25 paragraphe de votre déclaration où il est dit : « J'étais encore à Oka. Et lorsque nous
26 sommes retournés en Ouganda, Dominic Ongwen était le commandant du
27 bataillon. » Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire ?

28 R. [10:01:21] Oui, cela me rappelle un peu les événements. D'après ce que j'ai pu

1 observer, oui, oui, oui, je m'en souviens maintenant.

2 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:01:39] Aux fins du compte rendu, je
3 tiens à préciser qu'il s'agit de la page UGA-D26-0025-0037, à la page 0047.

4 Q. [10:01:53] Monsieur le témoin, à cette époque-là, il est vrai, n'est-ce pas, que le
5 bataillon Oka comportait un certain nombre de *coy* ou de compagnies ?

6 R. [10:02:07] C'est exact.

7 Q. [10:02:10] Et chacun des *coy* avait un commandant ?

8 R. [10:02:20] C'est exact.

9 Q. [10:02:21] Et chaque commandant de *coy* avait une maisonnée ?

10 R. [10:02:30] C'est exact.

11 Q. [10:02:32] Et chaque commandant de *coy* avait des gardes du corps, de jeunes
12 garçons ?

13 R. [10:02:41] Oui, c'est exact.

14 Q. [10:02:46] Et chacun d'entre eux avait des épouses et des *ting-ting* également,
15 n'est-ce pas ?

16 R. [10:02:56] Certains, oui, mais pas tous.

17 Q. [10:03:07] N'est-il pas vrai que ces commandants de *coy* rendaient des comptes au
18 commandant de bataillon ?

19 R. [10:03:24] Oui, c'est exact.

20 Q. [10:03:27] Il y avait une salle des opérations dans le bataillon, n'est-ce pas ?

21 R. [10:03:41] Oui, c'est exact.

22 Q. [10:03:45] Et dans la salle des opérations, c'est là où il y avait les deux
23 commandants qui travaillaient avec l'officier du renseignement, n'est-ce pas ?

24 R. [10:03:52] Oui, c'est comme cela que fonctionnent les choses dans l'armée.

25 Q. [10:04:02] Il y avait également un adjudant, quelqu'un qui avait le grade
26 d'adjudant dans le bataillon, n'est-ce pas ?

27 R. [10:04:10] Oui, c'est exact.

28 Q. [10:04:13] Monsieur le témoin, je veux vous poser une question au sujet des

1 gardes du corps que nous venons d'évoquer et j'aimerais que nous en parlions dans
2 le contexte du récit que vous nous avez raconté hier.

3 Vous avez déclaré que vous aviez été enlevé en compagnie de votre cousin, vous
4 aviez environ 10 ans, votre cousin avait 17 ans à peu près. Et vous avez déclaré que
5 l'ARS a décidé de vous garder, vous qui étiez un jeune garçon, mais qu'elle a décidé
6 de relâcher votre cousin qui était plus âgé que vous. Est-ce que vous pouvez nous
7 expliquer pourquoi l'ARS a fait cette distinction ? Comment est-ce que l'ARS décidait
8 de garder certains et d'en relâcher d'autres ?

9 R. [10:05:13] D'après ce que j'ai pu comprendre et observer, d'abord, ils savaient très
10 bien que les jeunes étaient beaucoup plus faciles à manipuler, ceux qui étaient plus
11 âgés connaissaient la vérité et avaient la capacité de s'échapper rapidement ; en
12 revanche, les plus jeunes auraient de la difficulté à s'échapper, ils sont beaucoup plus
13 faciles à influencer et à endoctriner. C'est ce que j'ai constaté.

14 Q. [10:06:02] Il est vrai, n'est-ce pas, que ces jeunes garçons avaient moins de 10 ans,
15 11 ans, 12 ans ?

16 R. [10:06:10] Je vous prie de m'excuser, je ne suis pas sûr d'avoir compris de quelle
17 catégorie d'enfants vous êtes en train de parler. Est-ce que vous parlez des enfants
18 qui faisaient partie du *coy* ou... de qui parlez-vous exactement ?

19 Q. [10:06:32] Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas été très clair dans ma question.
20 Vous nous avez expliqué que... pourquoi les jeunes garçons étaient retenus alors que
21 les plus âgés d'entre eux étaient relâchés. Alors, j'aimerais que vous nous parliez de
22 la fourchette d'âge des garçons qui faisaient partie de l'ARS, y compris du bataillon
23 Oka, notamment des garçons dont les âges se situaient autour de 10, 11, 12 ans ;
24 est-ce que c'est bien cela ?

25 R. [10:07:00] Oui, c'est exact.

26 Q. [10:07:06] Dans le bataillon d'Oka, quel genre de tâches ou de fonctions étaient
27 confiées à ces garçons ?

28 R. [10:07:18] La plupart du temps, ce que nous faisions, ce que je faisais, eh bien,

1 nous transportions des bagages, des vivres. Et lorsqu'on est proche d'un
2 commandant, eh bien, on transporte ses affaires personnelles, on transporte une
3 poche où on... ces sortes de sacs où on met des munitions, on prépare son lit, on
4 prépare sa tente. C'est le genre de tâches qu'on accomplit pour son commandant

5 Q. [10:08:16] Et lorsque le bataillon Oka est en situation de combat, quelles tâches
6 incombent aux enfants pendant les combats ?

7 R. [10:08:25] Je vais être très franc avec vous. Je vais dire les choses clairement afin
8 que vous compreniez.

9 Vous savez, le combat, le combat, il n'y a pas qu'une seule forme de combat. Parfois,
10 il y a juste une collision, une confrontation avec un autre groupe pendant que l'on se
11 déplace ; dans lequel cas, les soldats qui sont plus aguerris savent comment se
12 comporter et quoi faire. Les plus jeunes d'entre eux essayent simplement de
13 survivre, essayent de s'en tirer parce qu'on ne sait pas ce qui... ce qui peut se passer.
14 Mais il y a d'autres situations où il y a un plan et vous êtes choisi pour faire partie de
15 l'équipe de réserve pour participer à une mission ou, encore, des soldats sont en
16 train de vous pourchasser, et vous êtes choisi pour les repousser. Alors, le
17 commandant vous choisit et vous demande de l'aider en transportant son arme ou
18 quelque chose du genre. C'est ce qui se passait généralement

19 Q. [10:09:31] Merci, Monsieur le témoin.

20 Je vous demande d'être très patient, moi, je n'ai pas de formation militaire, donc, j'en
21 apprends d'après vos réponses.

22 Vous avez fait une distinction entre les enfants qui n'avaient pas d'expérience et les
23 soldats aguerris. Comment est-ce qu'un enfant sans expérience finit par avoir une
24 arme entre les mains et porter l'uniforme ?

25 R. [10:10:12] Vous savez, dans l'ARS, la plupart du temps, après un combat, les
26 armes qui sont récupérées sur le champ de bataille sont parfois données aux enfants.
27 Mais même lorsque celles-ci sont remises à des enfants, les enfants sont surveillés
28 par des soldats plus aguerris. En tant que soldat d'expérience, vous ne pouvez pas

1 transporter toutes vos armes, vous avez votre propre arme et vous devez en porter
2 une autre, ce qui peut être un fardeau. Et donc, on remet ces armes aux enfants pour
3 qu'ils les transportent et, du coup, ils apprennent à garder des armes sur eux.

4 Q. [10:10:59] Lorsque les membres du bataillon récupèrent des armes, qui décide si
5 un enfant particulier doit disposer d'une arme ?

6 R. [10:11:13] En fait, dans un *coy*, tout dépend de la manière dont quelqu'un a été
7 enlevé, du temps qu'il a passé au sein du *coy*. De même, tout cela dépend de la
8 manière dont il vit au sein du *coy*. Un commandant peut choisir de remettre une
9 arme à un enfant en fonction des relations que l'enfant entretient avec le reste des
10 membres du *coy*.

11 Q. [10:11:49] Lorsque le bataillon Oka était en Ouganda, comment est-ce que ces
12 enfants ont été instruits au maniement des armes ?

13 R. [10:12:03] La vérité... En fait, je veux confirmer ce qui m'est arrivé
14 personnellement. Il n'y a pas de formation comme telle. La plupart du temps, on
15 vous dit et redit que si vous tentez de vous échapper, il vous arrivera ceci ou cela,
16 vous devez rester sain et sauf et ne pas aller où que ce soit. Donc, vous ne recevez
17 pas vraiment d'entraînement ou d'instruction.

18 Q. [10:12:39] Qu'en est-il du maniement des armes ? Comment est-ce que les enfants
19 apprennent à utiliser des armes ?

20 R. [10:12:48] Chaque fois que des enfants sont enlevés, ils sont envoyés au Soudan,
21 en général, dans un endroit où ils peuvent être libres et disposer de tout le
22 temps nécessaire pour être formés. En Ouganda, la situation était différente, parce
23 que personne ne faisait vraiment confiance aux enfants, ils ne pensaient pas que les
24 enfants pouvaient suivre un entraînement en Ouganda.

25 Q. [10:13:28] « À » *dog adaki*, qu'est-ce que c'est, au juste ? « *Dog adaki* », est-ce que
26 cette expression vous dit quelque chose ?

27 R. [10:13:36] L'expression « *dog adaki* », c'est... signifie « tranchée ». Les soldats y
28 restent en attendant ou en prévision d'une bataille. Et, parfois, les huttes sont

1 construites derrière... enfin, devant le *dog adaki*, c'est pour cela qu'on l'appelle, en fait,
2 « *dog adaki* ».

3 Q. [10:14:10] Quel était le rôle d'un jeune garde du corps lorsqu'il est dans le *dog*
4 *adaki* ?

5 R. [10:14:18] Les enfants avaient des fonctions différentes. Au Soudan, ils avaient des
6 rôles différents de ceux qu'ils avaient en Ouganda.

7 Au Soudan, par exemple, les huttes qui sont construites pour qu'ils puissent y passer
8 la nuit sont différentes de celles où les soldats aguerris pouvaient dormir. Les soldats
9 aguerris pouvaient passer la nuit dans le *dog adaki*. Mais, le matin, lorsqu'on fait
10 l'appel, les soldats se présentent et on leur attribue des tâches, par exemple, nettoyer
11 le camp ou le campement et préparer la nourriture. C'est ce qui se passait au Soudan.
12 En revanche, en Ouganda, la plupart du temps, on se cachait sous un arbre. On leur
13 demandait de préparer de la nourriture, on leur demandait de rôtir du manioc, en
14 attendant d'avoir une tâche précise à accomplir. C'est ce genre de choses qu'ils
15 faisaient. Ceux qui avaient passé, déjà, un certain temps dans la brousse pouvaient
16 accompagner des soldats aguerris pour se positionner devant un *dog adaki*, pour
17 apprendre comment fonctionner.

18 Voilà le genre de choses qu'ils faisaient.

19 Q. [10:15:59] Je vous prie de m'excuser si la question vous semble évidente, mais
20 qu'est-ce qu'un OP ? Vous avez évoqué « OP », qu'est-ce que c'est ? Quelle est la
21 fonction d'un OP ?

22 R. [10:16:18] La personne qu'on désigne par l'appellation « OP », c'est... c'est la
23 personne qu'on met... qu'on place en ligne de front pour assurer la défense et
24 surveiller l'approche de l'ennemi. Ils connaissent l'ennemi, ils savent comment il
25 s'approche, donc ils assurent la défense. C'est comme ça qu'on l'appelait. Je ne sais
26 pas comment on peut l'appeler dans d'autres langues.

27 Q. [10:16:46] Vous avez dit que les jeunes gardes du corps accompagnent une
28 personne plus âgée pour assurer la fonction d'OP. Quel était l'âge... ou quel était le

1 rôle que jouaient les jeunes gardes du corps, pour ce qui est de cette fonction d'OP ?

2 R. [10:17:08] Je ne suis pas certain d'avoir compris votre question. Ils ne demandaient
3 pas uniquement à des gardes du corps d'assurer le... la fonction d'OP. Ils pouvaient
4 choisir n'importe quel soldat et demander à un enfant de la compagnie. Il n'y avait
5 pas... pas que les gardes du corps qui le faisaient.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:17:31]

7 Q. [10:17:32] Monsieur le témoin, supposons, pour un instant, que c'est un garde du
8 corps qui doit assurer la fonction d'OP, quelles seraient ses fonctions alors, quel
9 serait son rôle ?

10 R. [10:17:49] Le rôle d'un garde du corps n'est pas très différent de celui de toute
11 autre personne qui doit assurer ce rôle. Le... Son rôle est simple : il doit surveiller les
12 lieux et s'assurer que personne ne s'approche de la caserne. Si le garde du corps en
13 question dispose d'une arme, il peut tirer sur les gens qui s'approchent de notre
14 base, mais s'il ne dispose pas d'arme, eh bien, il peut retourner vers les éléments
15 assurant la défense et leur dire qu'il y a quelqu'un qui s'approche de la base. C'était
16 ça son rôle.

17 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:18:25]

18 Q. [10:18:26] S'agissant des personnes nouvellement enlevées, notamment les jeunes
19 garçons qui sont ramenés au bataillon, qui décide à quel *coy* un homme qui a été
20 enlevé doit être affecté ?

21 R. [10:18:45] En réalité, en Ouganda, personne ne décide de ce qu'il faut faire à ce
22 moment-là.

23 En général, la personne qui a enlevé cette personne-là s'en occupe au sein de l'unité
24 à laquelle il appartient. Mais, au Soudan, tous ceux qui avaient été enlevés ont été
25 regroupés ensemble et la personne chargée des soldats détermine qui va où. Et,
26 finalement, il y a des enfants qui se retrouvent dans la maisonnée de Kony et
27 d'autres qui sont affectés à d'autres maisonnées.

28 Q. [10:19:33] Merci pour cette réponse très utile. J'aimerais que nous parlions de la

1 période que vous avez passée au sein du bataillon, mais en Ouganda, parce que c'est
2 la période qui m'intéresse plus particulièrement.

3 Il est vrai, n'est-ce pas, que lorsque des personnes enlevées sont ramenées, elles sont
4 ramenées à la salle des opérations ?

5 R. [10:19:57] Non, en général, ce n'est pas comme cela que cela se passait ou alors, si
6 les choses se passaient de cette manière, c'est que les soldats ne les dérangent pas
7 régulièrement.

8 Q. [10:20:17] Merci, Monsieur le témoin.

9 Si vous pensez que j'ai dit quelque chose qui est faux, je vous demanderais de bien
10 vouloir me le rappeler.

11 Lorsque de jeunes personnes enlevées sont ramenées et qu'elles sont gardées dans la
12 maisonnée du commandant de *coy*, comment est-ce que le commandant de *coy*... ou
13 pardon, comment est-ce que le commandant de bataillon sait que son bataillon a
14 reçu de nouvelles personnes enlevées ?

15 R. [10:20:44] En tant que membre du *coy*, vous êtes tenu de faire un compte rendu,
16 vous devez signaler qu'il y a de nouvelles recrues dans le groupe. C'est tout.

17 Q. [10:21:04] Je vous remercie.

18 Je voudrais, maintenant, changer de sujet et parler des femmes et des filles dans le
19 bataillon Oka.

20 Quel âge les femmes... — pardon — les filles doivent-elles avoir pour devenir
21 épouses ; est-ce que vous le savez ?

22 R. [10:21:42] Je voyais les filles, mais je ne pouvais pas vraiment estimer leur âge.
23 Kony pensait que les jeunes filles devaient s'occuper des enfants qui étaient
24 « produits » dans la brousse, mais lorsqu'elles grandissent, elles deviennent des
25 épouses. Maintenant, comment elles passent du stade de jeune fille à une... à épouse,
26 je n'en sais rien. Comme nous n'étions pas des hauts gradés, nous ne pouvions
27 qu'observer la situation, mais il nous était difficile de déterminer quel âge ces filles
28 avaient... ou devaient avoir avant de devenir des épouses.

1 Q. [10:22:36] Il est vrai, n'est-ce pas, que tous les hommes qui étaient membres de
2 l'ARS disposaient d'une épouse ?

3 R. [10:22:44] C'est exact.

4 Q. [10:22:48] Comment est-ce que le commandant d'unité détermine qu'un membre
5 de son unité était prêt à avoir une épouse ?

6 R. [10:23:03] Eh bien, les personnes... les enfants qui sont enlevés finissent par
7 grandir, mais ce n'étaient pas les commandants qui décidaient. Kony avait des
8 agents chargés de... des officiers chargés de... du renseignement et de la sécurité, qui
9 étaient installés au sein de tous les bataillons. C'est eux qui lui faisaient des comptes
10 rendus et lui disaient comment les gens vivaient. C'est... Kony recevait donc des
11 renseignements de la part de ses officiers du renseignement sur chacun des
12 commandants et sur la manière de choisir les... comment répartir les femmes.

13 Q. [10:23:55] Est-il vrai que certains jeunes hommes qui atteignaient l'âge adulte
14 voulaient avoir des épouses et demandaient à avoir des épouses à leurs
15 commandants ?

16 R. [10:24:13] Eh bien, je vous dirais que cela a pu se produire quelque part. Vous
17 savez, l'ARS avait différentes unités dans différents endroits. Si cela est arrivé, eh
18 bien, effectivement, cela a pu se passer ailleurs.

19 Q. [10:24:36] Hier, vous avez dit qu'Abudema vous avait donné une épouse.
20 Pourriez-vous décrire aux juges de cette Chambre comment Abudema vous a donné
21 une épouse ? Que vous a-t-il dit ?

22 R. [10:25:05] Je faisais déjà partie du *coy* depuis un certain temps, et la plupart des
23 nouvelles recrues étaient jeunes. Moi, j'étais plus âgé que les autres et j'avais
24 l'habitude de participer à des opérations. Une fois, j'ai été blessé. Et lorsque j'ai été
25 blessé, j'ai pensé que j'allais mourir.

26 Kony m'a rencontré en chemin, j'étais sur un brancard, il m'a dit de me détendre de
27 ne pas m'inquiéter, que je n'allais pas mourir, que j'avais tout un avenir devant moi
28 et que j'allais faire de belles choses dans la vie. Il m'a dit qu'il me... qu'il me

1 donnerait des médicaments, qu'il allait faire quelque chose pour moi, il m'a fait cette
2 promesse, qu'il allait me soutenir, qu'il trouverait quelqu'un pour m'aider.

3 Et, un jour, un soir, Abudema est venu me rendre visite là où j'étais positionné et il
4 m'a dit qu'il y a une femme qui me serait remise pour m'aider dans ma souffrance
5 parce que les garçons ne pouvaient pas s'occuper de moi convenablement.

6 Deuxièmement, elle allait devenir mon épouse. Je n'ai pas répondu à cela. Je me suis
7 dit : « C'est peut-être parce que Kony avait promis de faire quelque chose pour moi,
8 c'est peut-être pour cette raison que j'ai pu avoir une épouse. »

9 Q. [10:26:50] Est-ce que Abudema vous a donné des instructions ou des conseils sur
10 la manière de traiter votre femme, la manière de vous en occuper ?

11 R. [10:27:06] Non, il ne m'a pas donné de conseils. Vous savez, nous vivions dans la
12 brousse, à l'état sauvage.

13 Q. [10:27:25] Maintenant, je voudrais parler des filles et des femmes, dans le bataillon
14 Oka.

15 Quelles étaient les fonctions des *ting ting* dans le bataillon Oka ?

16 R. [10:27:39] J'aimerais vous dire ce qui s'est passé à... au sein du bataillon Oka, mais
17 je dirais que cela s'est passé à l'échelle de l'ARS, parce que je n'ai pas été affecté
18 uniquement au bataillon Oka. Leurs fonctions principales étaient de transporter la
19 nourriture. Notamment, en Ouganda, elles devaient transporter des choses qui
20 n'étaient pas trop lourdes, elles devaient faire la lessive, préparer à manger pour les
21 commandants, s'occuper des enfants — en Ouganda et même au Soudan. Elles
22 devaient s'assurer de bien veiller sur les enfants.

23 Q. [10:28:30] Comme vous avez dit, cela se passait dans bataillon Oka, mais aussi
24 dans le reste de l'ARS, mais quelles étaient les fonctions ou les tâches qui
25 incombaient aux épouses ?

26 R. [10:28:49] Je vais vous dire franchement quel était le rôle des femmes. Certaines
27 femmes participaient même aux batailles, elles se battaient ; cela faisait partie de
28 leurs tâches. Mais il y en avait d'autres qui étaient chargées de faire à manger. Elles

1 devaient également aider les blessés, traiter leurs plaies et s'occuper des tâches
2 ménagères.

3 Q. [10:29:24] Avez-vous jamais vu des filles ou des femmes, dans le bataillon Oka, se
4 faire blesser ?

5 R. [10:29:35] Eh bien, à Oka, non, je ne l'ai pas vu, mais je l'ai vu ailleurs.

6 Q. [10:30:02] Bien, nous allons laisser les femmes de côté pour l'instant et passer à
7 autre chose.

8 Hier, vous nous avez parlé des pourparlers qui avaient échoué, les pourparlers avec
9 Rwot et le père Tarasizo... Tarentino (*phon.*) (*se reprend l'interprète*) ?

10 R. [10:30:40] Oui, oui, c'est vrai, j'en ai parlé.

11 Q. [10:30:43] Je vais maintenant vous lire vos propos. Paragraphe 38 de votre
12 déclaration, page 0048, vous avez dit la chose suivante — et je vous cite : « Après
13 l'échec de ces négociations, j'ai rejoint le groupe dirigé par Dominic du côté de Te
14 Got Atoo, et j'y suis resté à peu près quatre mois. » C'est bien cela, n'est-ce pas ?

15 R. [10:31:12] Oui.

16 Q. [10:31:16] Je lis maintenant le paragraphe suivant, c'est à peu près « en même
17 temps » et voici ce que vous dites : « Nous avons l'habitude de préparer des
18 embuscades pour les véhicules et... afin d'obtenir de la... des médicaments et des
19 vivres. » Alors... Fin de citation.

20 Je ne vais pas vous demander quel était votre rôle exact lors de ces agissements, mais
21 pouvez-vous nous dire comment on tendait des embuscades aux véhicules et
22 comment on obtenait ces médicaments et ces vivres ?

23 R. [10:31:57] Je vais vous parler d'une embuscade à laquelle j'ai assisté.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:10] Je pense que nous
25 pouvons passer en audience à huis clos partiel, ainsi, le témoin pourra s'exprimer
26 plus librement.

27 Merci.

28 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 32*)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:32:30] Nous sommes maintenant en
2 audience à huis clos partiel.
3 (Expurgée)
4 (Expurgée)
5 (Expurgée)
6 (Expurgée)
7 (Expurgée)
8 (Expurgée)
9 (Expurgée)
10 (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 (Expurgée)
14 (Expurgée)
15 (Expurgée)
16 (Expurgée)
17 (Expurgée)
18 (Expurgée)
19 (Expurgée)
20 (Expurgée)
21 (Expurgée)
22 (Expurgée)
23 (Expurgée)
24 (Expurgée)
25 (Expurgée)
26 (Expurgée)
27 (Expurgée)
28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 *(Passage en audience publique à 10 h 35)*

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:35:35] Nous sommes en audience publique,
7 Monsieur le Président.

8 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:35:41]

9 Q. [10:35:41] Je vais parler, maintenant, d'autre chose.

10 J'aimerais savoir comment les ordres et les instructions étaient communiqués au sein
11 de l'ARS.

12 Je vais donner lecture du paragraphe 22 de votre déclaration, à la page 0045. Voici
13 vos propos — je vous cite : « Tous les ordres venaient de Kony. Il envoyait des
14 messages par le truchement de son commandant des opérations qui, à son tour,
15 relayait les messages à toutes les brigades, messages qui devaient ensuite être relayés
16 à tous les bataillons. » Fin de citation.

17 C'est ainsi que cela se passait, n'est-ce pas ?

18 R. [10:36:36] Moi, ce que j'ai dit, quand on m'a relu le... ma déclaration, j'ai bien dit
19 que ce n'était pas correct. Ça n'a pas été écrit correctement.

20 Q. [10:36:58] Très bien. Donc, on va prendre les choses une par une. Commençons
21 par le début.

22 Le... l'adjoint direct de M. Kony à un moment, c'était Vincent Otti, n'est-ce pas ?

23 R. [10:37:12] Oui.

24 Q. [10:37:12] Et M. Kony donnait parfois des instructions à Otti, instructions qui
25 devaient être relayées aux unités subalternes, n'est-ce pas ?

26 R. [10:37:29] Oui, parfois, c'est comme ça que ça se passait en Ouganda. Mais quand
27 on était au Soudan, ça ne se passait pas comme ça.

28 Q. [10:37:41] Très bien. Alors, nous allons nous concentrer sur la façon dont ça se

1 passait en Ouganda.

2 Donc, M. Otti a reçu un ordre de M. Kony et, ensuite, M. Otti va transmettre cet
3 ordre aux commandants de brigade qui sont sous ses ordres, n'est-ce pas ?

4 R. [10:38:01] Oui. C'est ainsi.

5 Q. [10:38:11] Une fois l'instruction reçue par les commandants de brigade de la part
6 de Vincent Otti, les commandants de brigade relaient cette information —
7 instruction, plutôt, d'ailleurs — aux commandants de brigade sous leurs ordres,
8 n'est-ce pas ?

9 R. [10:38:32] Oui. Parfois, oui, parfois non.

10 Q. [10:38:38] Alors, on va d'abord s'occuper des cas où les choses se font dans le...
11 comme prévu.

12 Donc, l'instruction arrive au commandant de bataillon et le commandant de
13 bataillon, lui, relaie l'instruction aux hommes sous ses ordres qui sont dans les *coy* ;
14 c'est bien cela ?

15 R. [10:39:05] Avant de confirmer cela, je crois qu'il y a une information qui doit
16 descendre le long de la chaîne de commandement. Ils appelaient d'abord un officier
17 pour voir si c'était gérable.

18 Q. [10:39:30] Donc, il faut que le commandant de bataillon soit persuadé qu'une
19 personne qui est sous ses ordres est en mesure d'exécuter la mission et, dans ce cas,
20 il fait passer l'instruction. C'est comme ça que ça se passe ?

21 R. [10:39:49] Parfois, oui.

22 Q. [10:39:55] Alors, vous avez mentionné ce terme de « stand-by » à de nombreuses
23 reprises, mais c'est quoi exactement un « stand-by », une unité de réserve ; c'est ça ?

24 R. [10:40:14] Eh bien, « un stand-by », c'est une petite unité de soldats... un petit
25 groupe de soldats qui a été désigné, mis sur place exprès pour une mission. Donc,
26 c'est un groupe de soldats qui va être choisi pour une opération comme une attaque,
27 par exemple, pour une embuscade ou pour une mission de récupération de vivres.
28 C'est ça un « stand-by ». C'est un commando. En fait, c'est un commando.

1 Q. [10:40:58] Alors, comment est-ce qu'on choisit ce commando ad hoc ou ce stand-
2 by au sein d'un bataillon pour une mission bien précise ?

3 R. [10:41:16] Eh bien, tout dépend de l'opération. Il y a des opérations où on ne peut
4 envoyer que des personnes aguerries, d'autres qui sont plus simples, comme aller
5 récupérer des vivres, d'autres qui sont extrêmement simples : par exemple, faire
6 emmener un blessé à l'hôpital de campagne.

7 Donc, ça dépend de l'opération, on choisit les meilleures personnes pour l'opération
8 en question.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:41:54]

10 Q. [10:41:56] Oui, Monsieur le témoin, mais qui décide du degré de complication de
11 l'opération ? Qui choisit les membres du commando ad hoc ?

12 R. [10:42:19] Eh bien, dans chaque *coy*, ou dans chaque *dog adaki*, il y a une personne
13 qui est chargée des autres et qui connaît bien ses éléments, qui sait que telle
14 personne est qualifiée pour telle opération et telle autre pour un autre type
15 d'opération.

16 Q. [10:42:42] Alors, s'il s'agit d'une opération complexe, demandant la participation
17 de plusieurs *coy*, qui est chargé de décider des effectifs ?

18 R. [10:43:02] Comme je vous le dis, on choisit la personne qui est dans le *coy*, on
19 l'envoie au... à la salle d'opérations. Et puis, en plus, il y a peut-être une deuxième
20 sélection au niveau de la salle d'opérations où on peut éventuellement dire à la
21 personne qui été choisie au départ qu'elle n'est pas adaptée.

22 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:43:32]

23 Q. [10:43:33] Alors, parlons d'une opération compliquée, comme nous a parlé M. le
24 juge Schmitt, une opération compliquée demandant l'intervention de plusieurs *coy*.
25 Quel est le rôle du commandant de bataillon dans la sélection des effectifs du
26 commando ?

27 R. [10:43:56] Mais le commandant de bataillon n'a pas grand-chose à faire. Il doit
28 juste s'assurer qu'il y a assez de personnes dans le commando. C'est, en fait, les

1 responsables de la salle d'opérations qui sont chargés de trouver les bonnes
2 personnes et le bon effectif. S'ils en veulent 20, ils doivent rechercher 20 personnes,
3 les bonnes personnes, et les amener. Ensuite, la salle d'opérations va dire au
4 commandant que les 20 personnes nécessaires à l'opération sont maintenant
5 rassemblées et qu'il peut y aller.

6 Q. [10:44:42] Donc, il y a le... il y aura deux commandants responsables des... du...
7 Donc, il y aura le commandant en second dans la salle d'opérations, n'est-ce pas ?

8 R. [10:44:57] Oui.

9 Q. [10:44:57] Le commandant en second qui rend compte directement au
10 commandant de bataillon absolument ?

11 R. [10:45:14] C'est cela.

12 Q. [10:45:15] Maintenant, je vais parler d'un autre concept, qui est quand même assez
13 proche du premier, c'est le mot « convoi ». Vous nous avez parlé des stand-by, on
14 sait ce que c'est maintenant, maintenant parlons des convois. Qu'est-ce qu'un convoi,
15 exactement ?

16 R. [10:45:32] Un convoi, c'est tout le groupe : les soldats, les recrues, les hommes, les
17 jeunes enfants nés dans la brousse. Quand on se déplace en groupe pour aller d'un
18 endroit à un autre, eh bien, c'est un convoi.

19 Q. [10:46:09] Donc, quand on parle de convoi, on parle de mouvement et de
20 déplacement ? Lorsque l'unité se déplace, elle se déplace en convoi et on parle de
21 convoi ; c'est cela ?

22 R. [10:46:27] Oui.

23 Q. [10:46:28] Encore un mot qui... dont vous nous avez parlé hier : « l'arrestation ».
24 Lorsqu'on est arrêté au sein de l'ARS, lorsqu'on est aux arrêts, donc, on ne peut pas
25 diriger ni un convoi, ni une attaque, ni une mission ; c'est bien ça ?

26 R. [10:46:56] On ne peut pas diriger qui que ce soit pour une attaque. C'est une
27 personne qui est aux arrêts, qui est sous protection, qui est parmi les gens ; on le
28 surveille, on surveille son comportement et il ne peut rien faire.

1 Q. [10:47:23] Donc, une personne qui est aux arrêts ne peut absolument pas rendre
2 compte d'une mission par le truchement de la radio... de campagne ?

3 R. [10:47:45] La plupart du temps, cela n'arrive pas. Mais parfois, une personne aux
4 arrêts, qui est... par exemple un commandant, est encore... peut encore être très
5 respecté par l'unité, et parfois, on va l'autoriser à parler à... la radio de campagne.

6 Q. [10:48:15] Oui, mais il ne peut pas rendre compte d'attaques puisqu'il n'est pas en
7 droit d'effectuer la moindre attaque ou la moindre mission ?

8 R. [10:48:28] Tout à fait.

9 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:48:44] J'aimerais maintenant donner
10 deux numéros d'ERN venant du dossier de l'Accusation. Le premier ERN est
11 UGA-OTP-0067-0146, page 0199 et page 0202. Le classeur n'est pas très clair, de toute
12 façon, mais c'est pour le compte rendu. Et ensuite, UGA-OTP-0068-0146, de 0228 à
13 0229. Il s'agit donc de ce qu'on a trouvé à l'onglet 21 du classeur de l'Accusation, et ce
14 sont deux pages du *log book* qui rendent compte d'attaques.

15 Mais je suis ici à un point tout à fait logique de ma... mon interrogatoire. Donc, je
16 pense qu'on pourrait faire la pause.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:50] Vous en avez encore
18 pour combien de temps ?

19 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:49:55] J'en ai encore pour 15 minutes
20 à peu près.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:58] Alors, poursuivez,
22 poursuivez, et puis on prendra une longue pause après.

23 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:50:05] Tout à fait.

24 Nous allons maintenant parler de Pajule, il serait peut-être bon de passer à huis clos
25 partiel.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:37] Huis clos partiel, s'il
27 vous plaît.

28 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 50*)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:50:45] Nous sommes à huis clos partiel,
2 Monsieur le Président.
3 (Expurgée)
4 (Expurgée)
5 (Expurgée)
6 (Expurgée)
7 (Expurgée)
8 (Expurgée)
9 (Expurgée)
10 (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 (Expurgée)
14 (Expurgée)
15 (Expurgée)
16 (Expurgée)
17 (Expurgée)
18 (Expurgée)
19 (Expurgée)
20 (Expurgée)
21 (Expurgée)
22 (Expurgée)
23 (Expurgée)
24 (Expurgée)
25 (Expurgée)
26 (Expurgée)
27 (Expurgée)
28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 *(Passage en audience publique à 10 h 57)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:57:16] Nous sommes à nouveau en
3 audience publique.

4 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [10:57:23]

5 Q. [10:57:25] J'ai raison, Monsieur le témoin, n'est-ce pas, vous avez été informé du
6 fait que Rwot Oywak était venu avec ceux qui avaient été capturés ?

7 R. [10:57:45] Je ne peux pas confirmer cela. Mais si c'est quelque chose que vous avez
8 entendu, moi, je ne peux pas vous dire qu'il était là-bas avec certitude. J'ai entendu
9 parler de cela, je ne peux pas le confirmer.

10 Q. [10:58:10] C'est tout à fait acceptable comme réponse. Je ne vous demande pas de
11 nous dire ce que vous aviez vu, je vous ai demandé simplement si vous avez
12 entendu dire que Rwot Oywak était venu avec les personnes capturées. Vous l'aviez
13 entendu, n'est-ce pas ?

14 R. [10:58:29] Oui, c'est quelque chose que j'ai entendu après environ deux semaines.

15 Q. [10:58:35] Est-ce que vous vous souvenez de la personne qui vous a dit cela ?

16 R. [10:58:47] Je m'en souviens. C'était un commandant, c'était un lieutenant en
17 second, il est mort maintenant. C'est celui qui m'avait dit cela.

18 Q. [10:58:57] Est-ce que vous vous rappelez son nom ?

19 R. [10:59:06] Non, son nom m'échappe en ce moment, mais si ça me revient, je vous
20 le dirai plus tard.

21 Q. [10:59:15] Ce n'est pas bien grave, Monsieur le... Monsieur le témoin, je sais que
22 cela remonte à loin.

23 Monsieur le témoin, j'en ai presque terminé. Je souhaiterais simplement... non
24 pardon, enfin, il y a quelque chose qui « me » vient de...de venir à l'esprit. Je vais
25 vous poser cette question.

26 Est-ce que vous avez entendu parler d'une arme qu'on appelle communément le B-
27 10, qui aurait été perdue à Pajule ?

28 R. [10:59:56] J'ai entendu parler de cela, c'étaient des ouï-dire.

1 Q. [11:00:04] Bien. Monsieur le témoin, il me reste encore quelques minutes, je
2 voudrais aborder un autre sujet avec vous.

3 Hier, vous avez déclaré que M. Ongwen avait été promu un certain nombre de fois.
4 Est-ce que vous pouvez nous dire à quel grade et à quel rôle il a été promu ?

5 R. [11:00:34] Merci.

6 Je vais vous donner une explication — et je vous prie de m’excuser si je dois répéter
7 cela. D’abord, la promotion ne concernait pas uniquement Dominic, c’était pour tous
8 les jeunes officiers qui ont grandi dans la brousse. Vu que Kony n’avait plus
9 confiance dans ses commandants supérieurs, Kony a estimé que les jeunes
10 commandants devraient être promus, car il lui était plus aisé de travailler avec eux.

11 Dans toutes les brigades, même au sein des équipes de sécurité, il a commencé à
12 promouvoir les jeunes officiers à des grades différents. De même, il a commencé à
13 leur donner des rôles de leadership pour voir comment ils s’en tiraient.

14 S’agissant de Dominic, pour autant que j’en... je le sache, il a été promu, je peux vous
15 le confirmer, il a été promu. Si vous regardez les personnes qui ont été enlevées, si
16 vous regardez le bataillon auquel appartenait Dominic, même lorsque nous étions en
17 Ouganda, eh bien, les enfants sont libres, ils ne sont pas punis, ils ne sont pas
18 maltraités comme c’est le cas dans d’autres bataillons. Et pour cette raison, de
19 nombreux officiers qui étaient avec Dominic étaient très libres et Kony a alors décidé
20 qu’une telle personne, qui s’occupait bien de ses éléments, méritait d’être promue.
21 C’est pourquoi il l’a promu, d’ailleurs à plusieurs reprises, pour l’aider à continuer à
22 s’occuper de ses éléments.

23 C’est ce que j’ai à dire.

24 Q. [11:02:37] Je vous remercie. Merci pour cette réponse très complète. C’est
25 justement le genre de réponse que j’aime bien.

26 Je voudrais que nous prenions, maintenant, le paragraphe 31 de votre déclaration,
27 Monsieur le témoin... non, pardon, je me reprends, le paragraphe 71 qui se trouve à
28 la page 0055.

1 Je vais donner lecture d'un passage de votre déclaration : « Kony n'a eu de cesse de
2 promouvoir Dominic afin que celui-ci ne retourne pas. »

3 M. OBHOF (interprétation) : [11:03:10] Objection, Monsieur le Président. Je
4 souhaiterais que le paragraphe soit lu dans son intégralité, parce qu'il y a un passage
5 qui est très important.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:03:18] Très bien. Ces...
7 Cette objection, est retenue, enfin, pour ainsi dire.

8 Je vous invite à lire tout le paragraphe.

9 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [11:03:25] Tout à fait, Monsieur le
10 Président.

11 Q. [11:03:30] Je vais relire tout le paragraphe, Monsieur le témoin — paragraphe 71 :
12 « J'ai entendu de la bouche de... d'autres personnes qui sont retournées, que
13 Dominic a subi de nouvelles restrictions après mon évasion. Kony n'a eu de cesse de
14 promouvoir Dominic afin que celui-ci ne retourne pas. »

15 Ma question, Monsieur le témoin, concerne ce mot que vous utilisez, « retourner »
16 ou « retour ». Pourquoi est-ce que Kony a promu Dominic afin que celui-ci ne
17 retourne pas ? Qu'est-ce que vous voulez dire par cela ?

18 R. [11:04:09] C'est de la pure spéculation de ma part, vu la manière dont il vivait.
19 D'abord, il y a les relations qu'il avait avec ses subalternes et ses relations avec
20 d'autres officiers. Kony... Kony a dû penser que s'il accordait une promotion à
21 Kony (*sic*), cela encouragerait celui-ci à rester, parce que d'autres commandants
22 s'étaient déjà échappés.

23 Kony est très intelligent. Il savait comment influencer les autres. Donc, ceux qui
24 étaient dans la brousse étaient déjà d'âge mûr, il était plus difficile de les manipuler.
25 En revanche ceux qui ont grandi dans la brousse, eh bien, Kony pouvait aisément les
26 manipuler. Ils savaient très bien que s'il accordait tel grade ou tel autre à ses
27 commandants, eh bien, cela les encouragerait à rester avec lui. Par exemple, il
28 donnait des épouses aux soldats. Que vous vouliez d'une épouse ou pas, eh bien, il

1 vous en donnait une pour vous permettre de vous caser, pour ainsi dire.

2 Donc, il savait comment manipuler ceux qui ont grandi dans la brousse et c'est
3 pourquoi il a commencé à promouvoir ses officiers afin qu'ils restent plus longtemps
4 avec lui. Il l'a fait sachant qu'ils ne pensaient pas à autre chose, qu'ils seraient plus
5 courageux.

6 Et donc, Kony comme je l'ai dit, c'est quelqu'un qui était très rusé, donc. Vu l'âge
7 que nous avions, nous ne savions pas s'il était intelligent ou s'il travaillait dans notre
8 intérêt.

9 Q. [11:05:56] Merci, Monsieur le témoin.

10 Nous en arrivons maintenant à ma dernière question, ou avant-dernière question.
11 Vous avez décrit, à de nombreuses reprises... vous avez dit que M. Ongwen était
12 un... un chef qui était bon, qui était aimable, qui faisait preuve de beaucoup
13 d'empathie, n'est-ce pas ?

14 R. [11:06:21] C'est exact.

15 Q. [11:06:25] Donc, si un commandant de *coy* de son bataillon avait un problème, il
16 pouvait facilement venir voir Dominic et lui en parler ?

17 R. [11:06:48] Je ne dirais pas oui, parce que je ne peux pas confirmer, je ne peux pas
18 vous dire qu'il y a un commandant de *coy* en particulier qui serait allé... qui est allé
19 voir Dominic pour se plaindre de quelque chose. Je ne suis pas au courant d'une telle
20 chose, si cela s'est produit, eh bien, cela a dû se produire à un moment où je n'étais
21 pas présent. Donc, je ne peux pas confirmer cela.

22 Q. [11:07:17] Fort bien. Je vous donne un exemple. Il serait peut-être plus utile de
23 vous demander de nous donner un exemple. Est-ce que vous pouvez nous donner
24 un exemple d'une situation où Dominic Ongwen a démontré qu'il avait de
25 l'empathie et qu'il était bienveillant ?

26 R. [11:07:34] Oui, je vais vous donner un exemple.

27 Lorsque j'étais à l'hôpital de campagne, ou lorsque je faisais partie du convoi,
28 lorsque nous nous déplaçons ensemble vers l'Ouganda, Dominic ne faisait pas de

1 ségrégation. Dominic mangeait volontiers avec les jeunes officiers. Et à l'instar... ou
2 contrairement à d'autres commandants haut gradés qui ne daignaient pas partager
3 leurs repas avec « ses » subalternes, lui, en revanche, il parlait aisément avec ses
4 éléments et mangeaient avec eux. Et lorsque nous nous déplaçons ensemble, dans le
5 cadre d'un convoi, eh bien, il s'assoyait avec les soldats, les simples soldats et
6 mangeait avec eux. C'est pourquoi il était très aimé de... de ses éléments. C'était
7 quelqu'un d'aimable, il était simple en tant que commandant ; il était facile de
8 collaborer avec lui. C'est le genre de chose que j'ai observé moi-même.

9 Vous savez, les enfants, y compris moi-même, vivions ce genre de vie ; la vie était
10 ainsi plus facile. On aimait beaucoup ce genre de vie.

11 Q. [11:08:45] Vous venez d'évoquer votre relation avec M. Dominic Ongwen.
12 Lorsque vous parliez à la radio, après votre retour de la brousse, vous invitiez
13 Dominic Ongwen à revenir. Vous avez utilisé le mot « *muko* » pour « beau-frère »,
14 n'est-ce pas ?

15 R. [11:09:11] C'est exact.

16 Q. [11:09:14] Il est vrai, n'est-ce pas, que M. Ongwen était également un homme, un
17 combattant courageux, n'est-ce pas ?

18 R. [11:09:39] Pour vous dire la vérité, il n'y avait pas que lui, il y avait d'autres
19 commandants qui avaient la même... le même courage, les mêmes qualités. En ce qui
20 le concerne, il ne faisait que ce qui... ce qui était possible. S'il savait, par exemple, que
21 quelque chose aurait des conséquences néfastes pour ses soldats, il ne le faisait pas.
22 C'est pourquoi, d'ailleurs, tout le monde l'aimait.

23 Q. [11:10:06] Lorsque vous dites qu'il ne faisait que ce qu'il pensait pouvoir faire,
24 tout ce qui était possible, est-ce que vous voulez dire par cela qu'il était un bon
25 tacticien, qu'il était... qu'il savait planifier les choses ?

26 R. [11:10:30] Eh bien, Dominic, ce n'est pas le genre de personne qui s'engageait dans
27 quelque chose sans en être certain. Il ne faisait pas les choses sur un coup de tête.
28 Donc, s'il recevait des ordres de Sinia, il s'assoyait avec ses officiers et s'il avait

1 l'impression que ce n'était pas pratique, que ce n'était pas faisable, eh bien, Dominic
2 s'y opposerait. Mais s'il savait qu'il pourrait accomplir telle chose ou telle autre, il le
3 faisait. Je vous le dis en toute franchise : c'est pour la même... pour cette même raison
4 que ses soldats avaient peur de lui, mais qu'ils le respectaient également, parce que,
5 souvent, il leur donnait le temps, il leur... il les faisait travailler très dur, mais il leur
6 donnait aussi du temps pour se reposer.

7 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [11:11:20] Monsieur le témoin, aux fins
8 du compte rendu, je tiens à rappeler une référence qui se trouve à l'onglet n° 1 :
9 UGA-D26-0015-0081, à la page 0083. Il s'agit d'extraits relatifs à un rapport d'expert.
10 Je vais consulter mes collègues, mais je pense en avoir terminé.

11 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:11:46] Sinon, il nous faudra
13 prendre la pause.

14 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

15 M. SACHITHANANDAN (interprétation) : [11:12:13] J'en ai terminé, Monsieur le
16 Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:12:15] Je vous remercie.

18 Y a-t-il des questions de la part des représentants légaux des victimes ?

19 Maître Massidda.

20 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [11:12:21] Pas de question, Monsieur le Président,
21 je vous remercie.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:12:23] Maître Manoba.

23 M^e MANOBA (interprétation) : [11:12:25] Nous n'avons pas de question à poser à ce
24 témoin.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:12:29] Merci.

26 Maître Obhof, avez-vous des questions complémentaires ? Est-ce que vous pensez en
27 avoir pendant longtemps ?

28 M. OBHOF (interprétation) : [11:12:35] Cinq minutes ou moins.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:12:37] Très bien, allez-y.

2 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

3 PAR M. OBHOF (interprétation) : [11:12:47] Je vous prie de m'excuser, Opiyo, mais
4 j'aurais quelques questions supplémentaires à vous poser.

5 Q. [11:12:55] Opiyo, est-ce que vous vous rappelez l'année où vous avez été membre
6 du bataillon Oka ?

7 R. [11:13:09] Je peux vous donner une approximation. Vous savez, nous n'étions pas
8 au même endroit pendant très longtemps. Nous passions deux ou trois mois dans
9 une brigade, après quoi on était mutés à une autre brigade ou à un convoi. Donc, j'ai
10 été un peu partout à différents moments.

11 Q. [11:13:32] Était-ce avant ou après l'opération Poigne de fer ?

12 R. [11:13:40] Avant l'opération Poigne de fer, j'étais là-bas. Et j'y étais également
13 après l'opération Poigne de fer.

14 Q. [11:13:59] Lorsque vous y étiez après l'opération Poigne de fer, qui était le
15 commandant du bataillon d'Oka ?

16 R. [11:14:14] Ce dont je me souviens clairement, c'est qu'il y avait deux
17 commandants de bataillon. Je me rappelle encore ces deux-là. Il y avait Pokot, qui
18 était le commandant de bataillon à un moment donné, et Okello Kalalang a
19 également été commandant de bataillon. Mais il y avait aussi Michael, Michael était
20 là aussi. Plus tard, il y a eu une mutation qui a eu lieu, mais je ne suis pas au courant
21 du transfert, de la mutation en tant que telle.

22 Q. [11:14:49] Merci, Monsieur le témoin.

23 Plus tôt, aujourd'hui vous avez déclaré que M. Ongwen a eu des ennuis parce qu'il
24 écoutait la radio FM. Quels ennuis est-ce qu'il a eus pour avoir écouté la radio FM ?

25 R. [11:15:14] J'aimerais vous dire que Kony a des officiers de renseignement au sein
26 de toutes les unités de l'ARS, dont la charge était de lui rendre des comptes sur la vie
27 de tous les commandants, de tous les soldats. Et même à l'hôpital de campagne, il y
28 avait un tel officier. Il nous a permis de nous détendre, de nous reposer, d'écouter la

1 radio, de danser, d'écouter de la musique, et tout cela lui était rapporté. Ils avaient
2 l'impression que ce genre d'activités menées par Dominic et son groupe
3 permettraient à ces soldats de s'échapper. Vu la nature des messages diffusés à la
4 radio, ils pensaient que les gens finiraient par comprendre cela et qu'ils partiraient.
5 Mais lorsque j'étais encore là-bas, je ne comprenais pas toutes ces choses-là.

6 Q. [11:16:30] Est-ce que vous avez appris, à un moment ou à un autre, ce qu'il est
7 advenu de M. Ongwen, ce qui lui est arrivé ? Quel genre de punition est-ce qu'on lui
8 infligeait pour avoir permis à ses éléments d'écouter la radio FM ?

9 R. [11:16:53] J'ai appris qu'en guise de punition, on lui a retiré ses pouvoirs et son
10 autorité. Il ne pouvait plus diriger ses soldats, il ne pouvait plus avoir le pouvoir de
11 muter qui que ce soit, il devrait vivre à l'instar de tous les soldats.

12 Il est arrivé la même chose à un autre soldat qui a été puni de cette façon-là. Et à un
13 moment donné, ce commandant écoutait la radio, il écoutait ce qui se passait en
14 Ouganda et il a été puni de la même manière. Il s'agissait du commandant Lamola.

15 Q. [11:17:38] Je vous remercie.

16 Vous avez déclaré précédemment qu'Onék Omon a réussi à s'échapper du Soudan.
17 Lorsque celui-ci s'est échappé, est-ce que vous vous rappelez de la base qu'occupait
18 l'ARS à cette époque-là ?

19 R. [11:18:06] Je m'en souviens encore. En revanche, le nom de la base m'échappe en
20 ce moment. Je sais que c'était de l'autre côté de la rivière Kit. Il s'est échappé, il a
21 rejoint un autre *coy*, il est parti, et il y a les éléments d'un autre *coy* qui sont partis
22 avec lui.

23 Q. [11:18:32] Est-ce qu'il s'est échappé avant ou après que l'ARS a occupé Jebellin ?

24 R. [11:18:44] L'ARS avait déjà quitté Jebellin. Ils avaient quitté également Rubanga
25 Tek, ils avaient quitté cette région-là ; ils étaient de l'autre côté de l'Ouganda et
26 Rubanga Tek était à quelque deux ou trois miles de la base. C'est juste une
27 approximation de ma part.

28 Q. [11:19:08] Un dernier thème, très brièvement.

1 Outre ces officiers chargés de la sécurité qui ont été remplacés par Kony ou qui
2 avaient été intégrés au bataillon par Kony et intégrés également au *coy*, quel genre de
3 difficultés un haut gradé, un commandant haut gradé de l'ARS avait-il lorsqu'il
4 tentait de s'échapper de l'ARS ?

5 R. [11:19:41] Eh bien, ceux qui avaient de la chance n'étaient pas capturés, il ne leur
6 arrivait rien. Mais en revanche, ceux qui sont arrêtés, selon le grade que vous aviez à
7 l'époque, si vos soldats vous aimaient beaucoup, eh bien, Kony vous tuait. Il savait
8 très bien qu'un officier, un bon officier qui laisse s'échapper ses soldats, eh bien, cela
9 démoraliserait ses propres soldats. Et si vous permettiez à quelqu'un de s'évader, eh
10 bien, vous mettiez votre vie en péril. C'est un grand sacrifice. Parce que c'est un
11 véritable sacrifice, vous risquiez de mourir entre les mains de ceux chez qui vous
12 vous dirigiez... vers qui vous vous dirigiez ou l'UPDF.

13 Q. [11:20:41] Une dernière question.

14 Un peu plus tôt, il y a environ 40 minutes, mon collègue était en train... mon
15 contradicteur était en train de discuter avec vous des messages radio et du fait que
16 les messages étaient répercutés depuis Joseph Kony. Et à plusieurs reprises, vous
17 avez dit que, parfois, cela ne se passait pas dans certains cas.

18 Alors, je vous relis un passage. Mon contradicteur vous a posé la question suivante :
19 « Lorsque les commandants de brigade recevaient des instructions d'Otti, il est vrai,
20 n'est-ce pas, que le commandant de brigade répercutait ces instructions aux
21 commandants de bataillon sous "leurs" ordres ? » Et vous avez répondu de la
22 manière suivante : « Parfois, c'est ainsi que cela se passait, et parfois, ce n'était pas le
23 cas. »

24 Pourriez-vous nous expliquer ce que vous vouliez dire par « parfois, ce n'était pas le
25 cas » ? Lorsque les choses ne se produisaient pas de cette façon, comment est-ce
26 qu'une information émanant de Kony était... parvenait aux commandants de
27 bataillon ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:21:43] Je pense, aux fins du

1 compte rendu, qu'il s'agit de la page 27 de la transcription en temps réel, ligne 19.

2 M. OBHOF (interprétation) : [11:21:50] Lignes 15 à 19, c'est exact.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:21:53] Bien.

4 R. [11:22:00] À vrai dire, d'après ce que j'ai pu observer, les communications étaient
5 transmises de deux façons. Au Soudan, Kony convoquait tous les commandants de
6 brigade, il organisait une réunion dans sa maison et je ne sais pas quelle était la
7 teneur des discussions. Parfois, les informations étaient répercutées aux subalternes,
8 mais pas à tous.

9 Mais en Ouganda, c'était Vincent Otti qui était le commandant suprême, c'était le
10 plus haut gradé. Et c'est... l'information lui était transmise à lui, directement. Mais
11 parfois, l'interprétation ou la communication passait par le signaleur d'Otti. Mais si
12 Kony appelle directement, eh bien, il pouvait parler directement à Otti. Mais s'il
13 voulait que le message parvienne à la brigade, eh bien, l'information était ainsi
14 transmise et la tâche était confiée au commandant. Et c'est au commandant de la
15 brigade en question de choisir comment exécuter cet ordre.

16 Il y avait des commandants qui attribuaient des tâches sans savoir comment celles-ci
17 seraient exécutées. D'autres commandants acceptaient d'exécuter la tâche, mais ne
18 réussissaient pas à le faire convenablement. D'autres avaient des objections à le faire
19 et, donc, ces commandants... certains commandants étaient promus, d'autres ne
20 l'étaient pas, parce qu'ils refusaient d'obtempérer avec Kony. Kony était très, très
21 intelligent.

22 M. OBHOF (interprétation) : [11:23:53] (*Intervention non interprétée*)

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:23:55] Merci beaucoup,
24 Maître Obhof pour la Défense.

25 Monsieur Opiyo, ainsi s'achève votre déposition. Nous vous remercions, au nom des
26 juges de cette Chambre, pour votre déposition au cours des deux derniers jours. Et
27 nous vous souhaitons un bon retour chez vous.

28 LE TÉMOIN (interprétation) : [11:24:15] Je vous remercie.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:24:17] Aujourd’hui
- 2 s’achève donc l’audience d’aujourd’hui. Nous allons reprendre jeudi à 9 h 30, avec le
- 3 témoin D-0088.
- 4 M^{me} L’HUISSIER : [11:24:47] Veuillez vous lever.
- 5 (*L’audience est levée à 11 h 24*)